

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)

**Membres absents** : Mme BERNARD - Mme MILLE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Musée de la Vie Bourguignonne - Exposition *Le monde de la chanson enfantine* - Prorogation - Convention passée entre la Ville et les associations Institut Français d'Art Choral et Musique Danse Bourgogne - Avenant n°1**

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 2 février 2009, le Conseil Municipal a décidé l'organisation de l'exposition *Le Monde de la chanson enfantine*, au Musée de la Vie Bourguignonne, en partenariat avec les associations Institut Français d'Art Choral (IFAC) et Musique Danse Bourgogne. Cette exposition était prévue à l'origine du 12 février au 1er juin 2009, et une convention a été signée entre la Ville et les deux associations coproductrices afin de définir les conditions de son organisation.

Compte tenu de son succès auprès du public, il a été proposé de proroger l'exposition jusqu'au 29 septembre 2009 (ouverture au public jusqu'au 28 septembre inclus et démontage le 29). Un avenant à la convention initiale est donc nécessaire afin de prendre en compte cette évolution.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

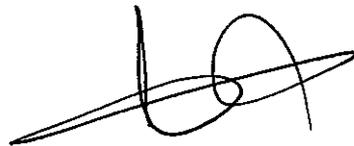
1 - décider la prorogation de l'exposition *Le monde de la chanson enfantine*, au Musée de la Vie Bourguignonne, jusqu'au 29 septembre 2009 ;

2 - approuver le projet d'avenant n°1 à la convention passée entre la Ville et les associations Institut Français d'Art Choral et Musique Danse Bourgogne, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3- m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

02 JUL. 2009



PUBLIÉ LE 2/07/09

Exposition *Le monde de la chanson enfantine*

Convention passée entre la Ville et les associations Institut Français d'Art Choral et Musique  
Danse Bourgogne

Avenant n°1

Entre les soussignés

**Institut Français d'Art Choral (IFAC)**

11, place de l'abbaye-aux-dames - BP 125 – 17104 Saintes cedex  
tél : 05 46 92 99 54

Code APE : 9001Z - N° S.I.R.E.T. : 44297321000028

association représentée par son Président, Monsieur Florent Stroesser

et

**Musique Danse Bourgogne**

5 rue Parmentier - BP 40046 – 21072 Dijon cedex

tél : 03 80 68 26 00

Code APE : 9499Z - N° S.I.R.E.T. : 316 488626000 29

association représentée par son Président, Monsieur Jean Piret

d'une part ci-après dénommés, les coproducteurs

et

**La Ville de Dijon**

B.P. 1510 21033 DIJON CEDEX

Tél. 03.80.74.51.51

représentée par son Maire en exercice, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2009,

ci-après dénommée, le diffuseur

d'autre part,

**PRÉAMBULE**

La convention approuvée par le Conseil Municipal de la Ville de Dijon le 2 février 2009 concernant l'organisation de l'exposition « **Le Monde de la chanson enfantine** » est modifiée comme suit :

**ARTICLE 1 - OBJET, DENOMINATION, PUBLICS (annule et remplace l'article 1 précédent)**

L'exposition s'intitule « **Le monde de la chanson enfantine** ».

Son objectif est de mieux faire connaître aux adultes et aux enfants le répertoire des siècles passés comme celui des années plus récentes. Cette découverte de ce qui constitue un

socle commun de notre patrimoine est basée sur des ouvrages illustrés qui comportent également la musique et le texte des chansons présentées.

Le public visé est constitué de toutes les personnes susceptibles d'être attirées et intéressées par l'univers de la chanson enfantine, à des fins privées ou professionnelles. Le public scolaire, des classes de cours préparatoire au lycée, comme le public de l'enseignement spécialisé, seront particulièrement pris en considération.

Le diffuseur organise la présentation de l'exposition **du 12 février 2009 au 28 septembre 2009, à Dijon, dans les locaux du Musée de la Vie Bourguignonne Perrin de Puycousin** situé dans le monastère des Bernardines, rue Sainte-Anne à Dijon. L'installation de l'exposition débutera le 12 février 2009, le démontage et le retrait du matériel se dérouleront le 29 septembre 2009.

Dans la mesure du possible la visite de l'exposition sera gratuite.

#### **ARTICLE 7 - DUREE (annule et remplace l'article 7 précédent)**

Le présent contrat est conclu pour la durée de l'accueil de l'exposition, soit du 12 février 2009 au 29 septembre 2009.

#### **LES AUTRES ARTICLES DE LA CONVENTION SONT SANS CHANGEMENT.**

Fait à Dijon, en trois exemplaires originaux dont un pour chacune des parties, le 2009.

Pour l'IFAC,  
Florent Stroesser

Pour Musique Danse Bourgogne,  
Jean Piret

Pour la Ville de Dijon,  
L'adjoint délégué  
à la culture et au patrimoine municipal,  
Yves Berteloot